

CERCLE ROYAL AFRICAIN  
ET DE L'OUTRE-MER



KONINGLIJKE AFRICAANSE  
EN OVERZEESE KRING

Le règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données communément appelé **R.G.P.D.** est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le CERCLE ROYAL AFRICAIN ET DE L'OUTRE-MER en respecte les principes.

L'utilisation des données des membres et de leur image publiées dans l'annuaire ainsi que sur le site web leur est exclusivement réservée.

Tout membre a le droit :

- *de donner ou de retirer son accord pour la publication de ses données.*
- *d'être informé(e) des fins auxquelles ses données sont traitées et des personnes qui ont accès à ses données.*
- *de demander quelles informations le concernant sont enregistrées et en demander la correction.*

De son côté, le Cercle a l'obligation de s'assurer que ces données sont traitées en toute sécurité et d'en avertir les membres si cette sécurité n'était plus respectée.

Le Secrétaire général, M. van Dievoet, est la personne de contact.